

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS1298

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 13

À l'alinéa 28, après la référence :

« L. 227-12, »

insérer les mots :

« y participe, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.